

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNault, Madame Sonia ESNault, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°170/2022 - T170 - 1.1.9**Programme de rénovation énergétique - installation de régulateurs de chaufferie sur trois sites - consultation d'entreprises**

Rapporteur : Madame HAMON

La société Thermique de l'Ouest, en charge de la maintenance des chaufferies et des systèmes de production d'eau chaude sanitaire pour la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, a dressé un état des lieux des chaufferies des bâtiments les plus énergivores ne disposant pas à ce jour de système de régulation.

Un régulateur est un élément de maîtrise de la consommation de chauffage, adaptable sur tout type d'équipement. Cet élément permet de gérer l'ouverture des vannes pour faire circuler plus ou moins d'eau chaude dans le système de chauffage. Un régulateur est donc transposable sur différents types d'installation.

Il est proposé de procéder à l'installation de régulateurs par phase. Les caractéristiques techniques demandées porteraient notamment sur la possibilité d'intégrer la régulation des chaufferies équipées dans une éventuelle future « GTB » (Gestion Technique de Bâtiments). Il s'agit là de la gestion informatique des bâtiments au même titre qu'une domotique chez un particulier.

La première phase concernerait l'installation de systèmes de régulation dans chacun des sites suivants :

- mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE (réseau mairie, salle du conseil municipal et bibliothèque),
- mairie déléguée de FREIGNÉ,
- maison des associations (MAUMUSSON).

Le montant total estimatif de cette dépense est évalué à 15 000,00 euros TTC (fourniture et installation). Pour rappel, des crédits ont également été ouverts sur le budget 2022 de la commune pour le remplacement de radiateurs dans les logements communaux.

Au regard de cette estimation et conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, il est proposé de procéder à une consultation directe de trois entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	60 %
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	40 %
<i>Sous-critères pour la valeur technique</i>	
2-1 - Garanties proposées sur les équipements	20 %
2.2 - Engagement sur les délais de livraison	20 %

Ce projet s'inscrit dans les priorités retenues dans la lettre de cadrage établie lors de l'élaboration du budget primitif 2022 de la commune, à savoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Sur avis des membres de la commission communale patrimoine en date du 22 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une consultation d'entreprises pour le marché public de travaux portant sur l'acquisition et l'installation de régulateurs de chaufferie sur les trois sites identifiés ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront disponibles sur l'opération 5700 du budget 2022 de la commune.

Délibération publiée le 30 septembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
ID : 044-200078079-20220920-DCM170_2022-DE